



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2026 à 18h30
PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

Date de convocation du Conseil Municipal :
mardi 30 juin 2026

Nombre de membres : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 2 procurations

L’an deux mille vingt-six et le mardi sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Gaujac (Gard), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel EISELE, maire en application de l’article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous, installés dans leurs fonctions.

Présents(e)s : Michel EISELE, Sandrine GERVASONI, Guy CHARRON, Charlotte DUBUS, Christophe REYNE, Corinne MONNIER, Christophe BOULOGNE, Sébastien OBINO, Jean-Jérôme SOL, Gaëlle DIAS, Maria SEUBE, Ulric BÉLANGÈRE, Jean-Claude GERVASONI.,

Absente excusée : Sabine CABANES donne pouvoir à Michel EISELE, Catherine DUCHER donne pouvoir à Michel EISELE,
Départ de Christophe BOULOGNE à 19h51 donne pouvoir à Sébastien OBINO

Est élu secrétaire de séance : Mr Sébastien OBINO (article L 2121-15 du CGCT).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

1. Approbation du procès-verbal des conseils municipaux du 28 mai et 5 juin 2026 :

Rapporteur : Michel EISELE

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 28 mai et 5 juin 2026 ont été approuvés

Vote : pour, 12 ; Contre, 0 ; abstentions, 2

Mme Seube informe le conseil qu’elle n’a pas reçu le compte rendu du conseil du 28 mai 2026.

2. 1 ère Délibération : Installation d’un nouveau conseiller municipal :

Rapporteur : Michel EISELE

À la suite de la démission de Mme Sylviane Jouvaud, M. Jean-Claude Gervasoni est installé comme conseiller municipal (effectif au 27 juin 2026). Il reprend les mêmes commissions municipales et percevra les mêmes indemnités que son prédécesseur.

3. 2e Délibération : Élections sénatoriales 2026 – Désignation des délégués du conseil municipal :

Rapporteur : Michel EISELE

Deux listes de candidats ont été présentées : "Gaujac réussissons autrement" et "Ensemble, servir Gaujac".

Le vote suivant a été validé à 18 h 51.

- Liste Gaujac réussissons autrement : 12 voix
- Liste Ensemble servir Gaujac : 3 voix
- Nul : 0
- Blanc : 0

Tous les candidats élus ont accepté leur rôle de délégué.

Aucune réserve ni observation ne sont émises



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2026 à 18h30
PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

4. 3e Délibération : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois :

Rapporteur : Michel EISELE

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder en son nom à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de coupes de bois.

Vote à l'unanimité

5. 4e Délibération : Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi permanent à 35 heures hebdomadaires

Rapporteur : Michel EISELE

Création d'un emploi permanent à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01 août 2026, concernant l'affectation aux fonctions d'ATSEM, d'agent de bibliothèque et d'entretien des locaux.

Vote : pour, 14 ; contre, 0 ; abstention, 1

Mme SEUBE demande la fermeture du contrat à 28H spécifiant que lorsqu'un poste est créé, il faut fermer l'autre.

6. 5e Délibération : Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi permanent à 35 heures hebdomadaires :

Rapporteur : Michel EISELE

Création d'un emploi permanent à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01 août 2026, concernant l'affectation aux fonctions de garderie, de cantine et d'entretien des locaux.

Vote : pour, 9 ; Contre, 6 ; abstention, 0

7. 6e Délibération : Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi permanent à 22 heures hebdomadaires

Rapporteur : Michel EISELE

Création d'un emploi permanent à raison de 22 heures hebdomadaires, à compter du 01 août 2026, concernant l'affectation aux fonctions de périscolaire, de cantine et d'entretien des locaux

Vote : pour, 9 ; Contre, 6 ; abstention, 0

8. 7e Délibération : Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi permanent à 17 heures 30 hebdomadaires

Rapporteur : Michel EISELE

Création d'un emploi permanent à raison de 17 heures 30 hebdomadaires, à compter du 01 août 2026, concernant l'affectation aux fonctions de périscolaire, de cantine et d'entretien des locaux

Vote : pour, 9 ; Contre, 6 ; abstention, 0

Mme SEUBE fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir tous ces postes.

9. 8e Délibération : Participation financière pour une aide exceptionnelle à une famille d'administrés :

Rapporteur : Michel EISELE

Suite à la réunion du CCAS au cours de laquelle la situation d'une famille de gaujacois a été évoquée, une aide ponctuelle, à hauteur de 150.00 €, lui est attribuée.

Vote : pour, 12 ; Contre, 0 ; abstentions, 3

Mme SEUBE fait remarquer qu'il n'est pas normal d'octroyer une somme d'argent à une famille qui n'en a pas fait la demande.



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2026 à 18h30
PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

10. 9e Délibération : Subventions aux associations 2026 :

Rapporteur : Michel EISELE

Mme DUBUS ne participe pas au vote ne sachant si l’association des parents d’élèves a fait le nécessaire auprès de la Préfecture pour signifier sa démission au sein du bureau.

Pour l’année 2026, il a été décidé d’octroyer les subventions aux associations pour un montant de 8 450 € telles que présentées ci-après :

• Alter Ego	200 €
• APE	1 500 €
• association Rhodanie	500 €
• Bouger en Musique	300 €
• Comité d’animation	700 €
• Coopérative scolaire	300 €
• Espace Yoga	200 €
• FC Canabier	500 €
• Foyer rural	500 €
• Hobby Music	150 €
• La boule gaujacoise	500 €
• Le Sourire de Carine	150 €
• Protection sauvegarde du patrimoine	500 €
• Société de la chasse	1 000 €
• Ligue contre le cancer	400 €
• Restos du cœur	300 €
• Solidarité des paysans	200 €
• Société protectrice des animaux	150 €
• UNAPEI	400 €

Vote : pour,10 ; Contre, 0 ; abstentions, 4

Mr OBINO demande s’il serait envisageable de faire tourner annuellement les subventions aux associations extérieures.

11. 10e Délibération : Subvention exceptionnelle à l’association « Société de Chasse de Gaujac » :

Rapporteur : Michel EISELE

Mr BOULOGNE est parti de la séance à 19h51. Il a donné son pouvoir à Mr OBINO.

Pour faire face à la facture émanant de leur Fédération de chasse concernant les dégâts de gibier faits aux cultures (1,40 € par hectare, soit un total de 1 048,60 € pour leur unité de gestion), la « Société de chasse de Gaujac » demande une subvention exceptionnelle. Le conseil municipal décide d’octroyer 800.00 € à l’identique de l’année précédente.

Vote : pour,12 ; Contre, 0 ; abstentions, 3

12. 11e Délibération : Subvention exceptionnelle à l’association « Bouger en Musique » :

Rapporteur : Michel EISELE

Afin d’organiser au mieux l’évènement « Octobre Rose 2026 » qui aura lieu le 11 octobre, le conseil municipal a décidé d’octroyer la subvention exceptionnelle de 400 € à l’association « Bouger en musique » pour l’aider à couvrir les futurs frais.

Vote : pour,14 ; Contre, 0 ; abstentions, 1



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2026 à 18h30
PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

13. Questions diverses :

- À la demande de la Préfecture et du service suivi des élus, il a été demandé au conseil municipal de désigner 3 élus issus de la liste « Gaujac, réussissons autrement » et 2 élus issus de la liste « Ensemble, servir Gaujac » pour participer à la commission de contrôle de révision des listes électorales.

Pour la 1^{ère} liste, les conseillers suivants se sont désignés :

- 1° Mme MONNIER Corinne
- 2° Mr SOL Jean-Jérôme
- 5° Mr GERVASONI Jean-Claude

Pour la 2^{ème} liste, les conseillers suivants se sont désignés :

- 3° Mme SEUBE Maria
- 4° Mr BELANGERE Ulric

- Monsieur Boulogne a présenté un projet pour son association "Le village de Noël de Christophe B". L'objectif est de créer une exposition culturelle et festive avec un village miniature, des décors artisanaux, des illuminations et des animations. Il demande la mise à disposition des deux salles voûtées au rez-de-chaussée de la mairie, de début septembre à fin janvier.

Une étude de faisabilité est en cours.

- Entretien du clocher :

- Un premier devis d'un montant de 4 560 € a été reçu pour l'entretien du clocher, incluant la coupe des arbres et l'application d'un produit anti-repousse.
- Nous attendons un second devis est attendu.

- L'association du BMA (Bagnols Marcoule Athlétisme) sollicite la salle polyvalente tous les lundis de 18h à 20h à partir du 1er septembre, sur le modèle de l'année précédente.

- La demande officielle n'a pas été reçue ; l'ancienne convention n'est plus valide.
- Il est convenu que, dès réception de la nouvelle demande, elle sera inscrite à l'ordre du jour et soumise au conseil

- Journée offerte au personnel : Pour assurer l'équité avec le personnel scolaire, il est proposé d'accorder le lundi 13 juillet au personnel technique et administratif.

- Validé par le conseil

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des présents.

La séance est levée à 20 heures 11 minutes

La secrétaire de séance
OBINO Sébastien

Monsieur le Maire
EISELE Michel

